



PROGRAMME D' ACTIONS DES CAPTAGES PRIORITAIRES DE CIVRIEUX ET DE MASSIEUX

Une action portée par :



Quoi de neuf aux champs ?

Partageons nos pratiques pour la qualité de l'eau

Analyses des eaux des puits : restons vigilants

Le programme d'actions des captages prioritaires engagé en 2015 se poursuit avec ses différents volets : agriculture, infrastructures, collectivités et particuliers.

L'Agence de l'Eau a capitalisé les retours d'expérience à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et souhaite renforcer l'efficacité des actions sur les captages prioritaires. A ce titre, les captages de Civrieux et de Massieux ont récemment été classés dans le groupe B, c'est-à-dire les captages pour lesquels « l'objectif est de poursuivre des plans d'actions ambitieux, avec la possibilité de mobiliser un large panel de leviers d'actions efficaces et pérennes ».

Il est utile de rappeler la situation et l'évolution sur le moyen terme de la qualité de l'eau de ces deux ressources. Les données sont issues des prélèvements réguliers réalisés par l'Agence Régionale de la Santé sur les eaux brutes (avant traitement et avant distribution).

Les nitrates

Les concentrations en nitrates dans les eaux du puits de captage de Civrieux (source des trois fontaines) sont stables autour de 30 mg/L (limite de potabilité : 50 mg/L) depuis les années 2000. Ce paramètre avait fortement augmenté durant les années 1990, au début desquelles il était autour de 20 mg/L.

Dans les eaux des puits de Massieux (Puits de Port Masson), les concentrations en cet élément sont faibles (autour de 10 à 20 mg/L) du fait des conditions de nappe réductrice, rendant peu pertinente l'analyse de ce paramètre.

Ces évolutions sur le moyen terme montrent la forte inertie de la nappe des cailloutis, et le recul nécessaire pour constater l'évolution de la qualité de l'eau. Pour rappel, le syndicat assure depuis 1999 un suivi des pratiques agricoles autour de ces deux sites de

captage, avec mesure de reliquats et calcul des bilans azotés de manière à optimiser les apports et réduire les aléas liés aux conditions climatiques et aux rendements.

Les pesticides

Dans les eaux brutes des puits de captages sont recherchés environ 570 molécules (molécule mère ou produit de dégradation), avec, depuis 2017, l'analyse de trois nouvelles substances, les métabolites du S-métolachlore⁽¹⁾ et de l'Alachlore⁽²⁾, désherbants des cultures de printemps.

Jusqu'en 2017, les principales molécules quantifiées étaient l'atrazine (interdit depuis 2003) et ses dérivés, sans dépassement des normes de potabilité.

Depuis la recherche de ces 3 nouvelles molécules, les résultats montrent une dégradation de la qualité des eaux brutes, essentiellement dû au métolachlore-ESA,



le glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA n'étant que très peu quantifiés. Au niveau des puits de Massieux, le total des pesticides reste inférieur à la norme de potabilité (0,5 µg/l). Ce seuil est dépassé au niveau des eaux brutes du puits de Civrieux, dans les analyses spécifiques réalisées par l'Agence de l'Eau n'ayant pas valeur réglementaire. Le contrôle sanitaire de l'ARS intégrera ces données à partir de 2021.

Sébastien Chorrier -
Collet du PTIE
www.PTIE-eau.fr

Principaux produits phytosanitaires
contenant ces substances :
(1) Dual gold safeneur, camix, mercantor
gold, s-métolastar
(2) Molécule interdite depuis 2008 - lasso

Espaces publics : une évolution à venir

Depuis plus de six années, le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône et l'EPTB Saône & Doubs assurent, en parallèle des animations agricoles, un programme d'actions visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers.

Depuis 2017, les communes n'ont

plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics, exceptés les cimetières et terrains de sport. La réglementation a récemment évolué, et à compter de 2022, ces exceptions ne seront plus d'actualité. Il est donc capital que le SEP Bresse Dombes Saône accompagne plus encore les col-

lectivités à réussir ce pari.

En complément, le SEP et l'EPTB organisent des formations à destination des jardiniers amateurs et des soirées débats avec le grand public, au cours desquels il est très souvent question d'agriculture ; les structures rappellent ainsi les actions engagées par les agriculteurs et œuvrent à faire

tomber les idées reçues sur les phytos en zone agricole. Votre participation à ces animations « Grand public » qui seront assurées en 2021 est donc capitale pour réduire le fossé agriculteurs/grand public.

Karen Regragui, chargée de mission
captages prioritaires
karen.regragui@eptb-saone-doubs.fr

Avec l'aide financière de :



Agenda

février :

Visite colza associé dans une exploitation en AB
Réunion de bilan du suivi agronomique



Associer le colza avec des plantes compagnes pour limiter le recours aux phytos



David Stephany,
conseiller grandes
cultures ADABio

Le principe du colza avec plantes compagnes est d'associer au colza des plantes de service non récoltées, dans l'objectif de limiter le développement des adventices par une couverture maximale du sol ainsi que celui des maladies et ravageurs par la présence simultanée de plusieurs espèces botaniques différentes dans la parcelle.

Les essais menés ces dernières années sur cette pratique montrent qu'il est primordial de semer l'association le plus tôt possible - idéalement vers le 15-20 août si les conditions météo le permettent - afin de favoriser un développement rapide. Un colza qui a atteint le stade 4 feuilles au 20 septembre présente une bien meilleure résis-

tance aux attaques de ravageurs. Au niveau du choix des plantes accompagnatrices on privilégie des légumineuses gélives pour espérer une restitution azotée au colza en sortie d'hiver. Les mélanges les plus satisfaisants sont constitués de trèfle d'Alexandrie, de lentille, de gesse et de pois protéagineux. Le fénugrec peut remplacer avantageusement le trèfle d'Alexandrie si les conditions hivernales ne sont pas suffisamment rugueuses pour que celui-ci gèle. Il faut absolument bannir la vesce pourpre qui pose de gros soucis de concurrence au colza (et de battage !) si elle venait à ne pas geler durant l'hiver. Plusieurs semenciers proposent divers mélanges prêts à l'emploi pour accompagner les semis de colza. A titre d'exemple on peut citer Lentille / TA / Sarrasin, Lentille / Fénugrec / Gesse ou encore Lentille / Trèfle Violet si l'on souhaite introduire une plante compagne pérenne pour prendre



Colza + plantes compagnes
(vesce, TA, lentille) deux mois après semis

le relais au printemps.

Pour ceux qui sont équipés d'un semoir à double trémie le semis peut se faire en un seul passage. Sinon il convient de semer plutôt en 2 fois compte tenu de la différence de taille des graines du mélange. En cas de semis au semoir à céréales il faut viser 20 pieds de colza au m² en entrée d'hiver, 12 pieds au m² suffisent s'il est semé au monograine.

Notez enfin que la biomasse du colza en entrée d'hiver est également un paramètre déterminant dans sa capacité de résistance aux attaques de ravageurs, notamment le charançon du bourgeon terminal : à cette période chaque plante doit peser au moins 40 grammes, pour une biomasse totale de colza d'environ 1 kg brut / m².

Désherbage des cultures de printemps : accentuez les leviers agronomiques

Les herbicides à mode d'actions racinaire, utilisés en prélevée de la culture ou en post précoce sont très sensibles au ruissellement et se retrouvent rapidement dans les eaux superficielles. De plus, de par leur durée de vie plus ou moins longue, certaines molécules et leur produits de dégradation sont « stockées » dans le sol et se retrouvent dans les eaux souterraines par lessivage et / ou remontée de nappe (=effet « chasse d'eau »). Les dernières analyses des eaux brutes des captages de Civrieux et Massieux mettent en évidence la présence importante du métabolite du S-métolachlore (cf article p.1), le métolachlore ESA.

Il est primordiale dès à présent de ne plus utiliser de produit à base de S-métolachlore sur les parcelles incluses dans l'aire d'alimentation

des captages afin de préserver la ressource en eau.

Des solutions existent :

Utiliser le faux semis / déchaumage : il doit être utilisé dans de bonnes conditions et suffisamment tôt pour favoriser la levée des adventices qui seront détruites par un travail du sol superficiel avant semis.

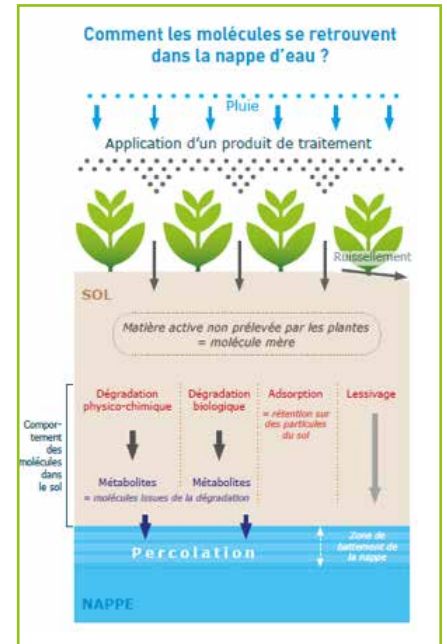
Décaler la date de semis : selon l'ACTA, les dates de semis tardives son un levier efficace pour diminuer la pression adventices. Cette technique doit se raisonner en fonction de vos objectifs de rendement et des variétés choisies.

Envisager le désherbage mécanique : Avec l'arrivée de technologie 2.0 et de guidage optimisé, le matériel de désherbage mécanique (herse, houe rotative,

bineuse) est devenu très performant et permet de résoudre les problématiques de désherbage en zones sensibles.

Combiner du chimique avec du mécanique peut également s'envisager. Traiter uniquement sur le rang permet de baisser de 2/3 la quantité de matière active.

Toutes ces solutions présentent des avantages et des inconvénients. Il s'agira de combiner ces différents leviers selon vos conduites culturales, vos types de sols, votre niveau de rentabilité recherché et les conditions climatiques de l'année, afin de gagner en efficacité.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le « Plan de relance » annoncé par le Gouvernement comporte un volet consacré au renouvellement des agroéquipements permettant de réduire ou d'optimiser les intrants. Il sera actif début 2021 **renseignez-vous ici : www.ain.chambre-agriculture.fr**

Partenaires et prestataires :



Contact

Laurence GARNIER
Chambre d'Agriculture de l'Ain
Tel : 04 74 45 56 67
laurence.garnier@ain.chambagri.fr

